

VIEILLES MAISONS

LA MAISON CADET

Joseph-Michel Cadet, contrairement à ce qu'on pense souvent, n'était pas Français, mais Canadien d'origine, et de commune extraction. Son grand-père Michel s'était marié le 25 janvier 1694, à Québec. Le nom de famille s'écrivait primitivement *Caddé* (les Archives du Séminaire possèdent un vieux recueil de titres sur parchemin portant une note sur la couverture: « ce cahier vient de M. Caddé »). Le père de Joseph Cadet, qui était boucher, mourut en 1720, alors que ce dernier n'avait pas encore un an. La veuve se remaria et le beau-père, Pierre Bernard, de Charlesbourg, après avoir pourvu à l'instruction de l'orphelin, le plaça comme apprenti chez un oncle, qui était boucher lui aussi — métier de famille. Bientôt établi à son propre étal, plein de veine, d'initiative et d'entregent, il conquiert, en même temps que la fortune, les bonnes grâces de l'administration. En 1746, l'intendant Hocquart le choisissait, à 27 ans, comme munitionnaire du Roi, on dirait à présent: chef du service des approvisionnements. La guerre de Sept ans et le régime malhonnête de Bigot centuplèrent le chiffre de ses affaires et de sa fortune. L'occasion fait le larron et l'on est souvent victime des circonstances: Cadet était dans l'engrenage et ne put l'éviter; un trust de profiteurs de guerre. Mais c'était un homme dévoué, en un sens, clairvoyant et reconnu comme tel, le plus honnête, disons, de la triste compagnie. En 1769, il passe en France avec sa famille. Il est accusé, emprisonné, condamné à une forte restitution; mais, avant que de l'avoir payée, il se voit par étapes libérer, exonérer et même rembourser, dans une bonne proportion, pour les réclamations qu'il avait lui-même contre le gouvernement français. Avec des reliefs substantiels, le voilà grand seigneur, achetant en France terres, fiefs et châteaux. La fortune y passe en feu de paille. Lorsqu'il meurt à Paris, en 1781, il est reconnu insolvable.

Pour rendre justice à chacun et ne pas nous faire accuser malicieusement de plagiat, nous avouons avoir tiré en substance ces notes biographiques de l'excellent *Dictionnaire d'Histoire du Canada* du Père Lejeune. Les autres détails qui vont suivre ont été retrouvés en partie dans un article de la *Revue Canadienne* (1906, p. 127) signé de J.-B. Casgrain; nous les avons d'abord trouvés *ex propria industria*, mais on se trompe souvent en croyant faire de l'inédit.

C'est le 3 août 1747, que Joseph Cadet achète la maison portant maintenant son nom, sur la rue St-Paul (partie de 2031 du cadastre officiel, quartier St-Pierre).

Antérieurement, l'emplacement avait d'abord été concédé par le Séminaire, seigneur du Sault-au-Matlot, à André Couteron, devant Genaple, notaire, le 15 mai 1700:

« Un emplacement de terre sis sur la ligne ou rue qui se doit
« continuer depuis le retour du Saut au Matlot le long de la côte
« qui borde l'entrée de la petite rivière Saint-Charles: consistant
« en cinquante pieds de front sur la dite ligne qui sera tirée et
« désignée par qu'il appartiendra pour l'établissement et disposition
« de la dite rue, et de profondeur jusqu'au chemin de la côte qui
« descend du clos du dit Seminaire a la greve . . . »

D'après ce contrat, l'acquéreur devait construire dans les deux ans. Mais, dès le 14 février 1701, moins d'un an après, il remet son emplacement, qui passe au sieur Louis Prat, marchand, lequel achète aussi, le même jour (Genaple, notaire), 10 pieds de son voisin vers l'est, Alexandre Biron: il y a donc maintenant 60 pieds de front sur la rue. M. Prat devait sans doute remplir la condition, imposée à son prédécesseur, de bâtir une maison sans tarder. Car, on voit, par un marché qu'il passe en 1709, pour la construction d'un bateau, qu'il fait apporter le bois près de sa demeure, à l'endroit ci-devant décrit. Il y eut donc une maison à cet endroit dès avant 1709. Au contrat de mariage de sa fille, le 14 oct. 1713 (Barbel, notaire), M. Louis Prat lui fait donation et à son gendre de la maison et emplacement.

Le 18 oct. 1732 (devant Hiché, ntre), le donataire de M. Prat, M. Denys de St-Simon, grand prévôt de la cité, échange sa propriété pour une autre vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, possédée par Nicolas Boucault, procureur du Roy à la

prévôté et amirauté de Québec. L'état de la première propriété est comme suit :

« ... lesd. emplacement et maison tels qu'ils se poursuivent et
« comportent, lad.e maison estant en très mauvais état et prest
« de tomber en ruine, et le dit terrain contenant en son total
« soixante pieds de front ... »

Cependant, maître Boucault achète l'année suivante un pied et demi supplémentaire de son voisin à l'ouest, Guillaume Gaillard (Hiché, 3 juin 1733), pour obtenir le droit à un mur mitoyen; ce qui le met en mesure de vendre en tout 61½ pieds, plus tard, le 3 août 1747 (Barolet, ntre), au Sieur Joseph Cadet, marchand de cette ville.

Le contrat de vente à Cadet est très révélateur. Il nous apprend surtout que la maison Cadet n'a pas été bâtie par Cadet, mais par Boucault, quelque temps auparavant. C'est donc maison Boucault qu'il conviendrait de la nommer; mais qu'importe ?

Voici ce qu'on lit dans le contrat :

« C'est à savoir, un emplacement et deux maisons dessus cons-
« truites, l'une vieille dans la cour et l'autre maison neuve, sur
« le frond du dit emplacement, scis en cetted. ville rue du Sault-au-
« Matelot (*le nom de Saint-Paul n'existant pas encore*) au bas de
« la coste du Seminaire de cetted. ville, lequeld. emplacement
« et la maison neuve dessus batie avec un porche pour y entrer
« ont en total soixante un pieds et demy ou environ de frond *sur la*
« grève (*bien remarquer ces mots*) ... consistant lad. maison neuve
« en deux etages bati en pierre, grenier et cour en dependant ...
« même est compris en lad. presente vente deux bluteaux garnis
« de leurs toilles, ferures et boetes qui sont dans les deux greniers
« des dittes deux maisons ... moyennant le prix et somme de dix
« mille livres sur laquelle led. vendeurs reconnaissent ... avoir eu
« et receu presentement ... la somme de huit mille livres ... »

Si l'on compare ce contrat avec le précédent, à quinze ans d'intervalle, on voit que la vieille maison, la maison de Louis Prat, est encore là; peut-être l'a-t-on un peu déplacée, si elle était en bois, pour édifier la maison neuve, peut-être l'a-t-on aussi quelque peu restaurée. Et la maison neuve, c'est celle qui existe aujourd'hui. Bâtie avant 1747, elle a donc 200 ans, un peu moins un peu plus. Sans pouvoir le ga-

rantir, on peut dire que M. Boucault, après avoir acheté de son voisin le droit à la mitoyenneté, en 1733, n'a pas dû tarder beaucoup à faire sa construction.

On voit que, dans la suite, Joseph Cadet a dû se construire un quai sur la grève, à peu près devant sa résidence. Le 19 juin 1756, il se fait donner un alignement à cette fin par Delino, grand voyer. Il ne paraît pas cependant qu'il ait eu aucune concession du Séminaire pour bâtir un tel quai, et je n'ai pas retrouvé le signalement de cet acte du grand-voyer ailleurs que dans l'article de J.-B. Casgrain déjà cité.

Après la grande aventure de 1760, la maison de Cadet, avariée au cours du siège, fut restaurée et mise en location, jusqu'au jour où l'ex-potentat put apporter un règlement à ses affaires. Un nommé Houdin, muni de procuration, lui servit d'agent à Québec, et, par son entremise, la maison fut vendue à Vital Mailloux, devant le not. J.-C. Panet, le 2 août 1766. Vital Mailloux ne put rencontrer ses engagements. Le 20 janvier 1768, un décret de la Cour des plaidoyers communs adjugeait la propriété à Samuel Jacob, commerçant.

Voici quels ont été depuis ce temps les autres propriétaires: Alexandre *Martin*, par vente de Samuel Jacob, (devant J.-C. Panet, le 5 nov. 1774); William *Grant*, par cession de A. Martin; (Berthelot d'Artigny, 6 juillet 1781); Thomas *Wilson*, par vente de W. Grant, (Bélanger, 26 février 1808); François *Buteau*, par vente de Wilson, (Glachmeyer (?), 3 avril 1832); Chouinard, Boisseau, Têtu et Méthot, (par décret du shérif, 8 avril 1844); Agnes *George*, (par divers contrats de vente, devant Sirois, 27 nov. 1852, etc.); Michel *Convey*, (par licitation du protonotaire, le 18 juin 1868); William *Convey*, (par succession); Mme Michel *Gauvin*, (par vente de Convey, devant Grenier, 25 fév. 1888); J.-C. *Delisle*, (par vente de Mme Gauvin, Chateaufort, 31 mars 1922); Mme J.-C. *Delisle*, (par succession), propriétaire actuelle.

La maison Cadet et son emplacement sont donc au moins rendus à leur dix-huitième propriétaire, et il n'est pas certain qu'il n'en surviendra pas un dix-neuvième avant longtemps.

Mais, dira-t-on peut-être, comment apparaît-il que cette maison est bien la même construction qu'il y a deux cents ans ?

Il y a d'abord la tradition, qui peut bien se tromper quelque peu, mais qui n'a pas la permission de mentir complètement. Puis, d'une façon plus positive, il y a les documents. Tous les contrats de la propriété, depuis le début jusqu'à nos jours, n'ont pas été consultés, mais nous ne le croyons pas nécessaire. Il suffit de relire la vente du sieur Boucault à Cadet, du 3 août 1747. C'est qu'on ne craignait pas, dans ces temps-là, de mettre des détails dans les contrats. La maison était neuve, et, pour cette raison sans doute, elle est plus amplement décrite. « Consistant lad. maison neuve en deux étages bâti en pierre, grenier et cour en dependant... »; le rez-de-chaussée, sans être mentionné, devait y être, comme il y est encore, en plus des deux étages et des mansardes, car le mot étage avait alors un sens strict.

D'après le contrat, la maison a son front « sur la grève ». C'est une chose admise que, au détour du cap, la haute marée, à l'origine, venait pratiquement baigner le pied de la falaise du Sault-au-Matelot; il y avait cependant de longues grèves. Sur un terrain de cette sorte, on ne peut faire de cave: la maison Cadet n'en a pas. Mais son rez-de-chaussée a dû être placé presque au niveau du sol, puisque l'on doit maintenant y pénétrer en descendant deux ou trois marches. Ce fait s'explique par les terrassements et nivellements qui, avec le temps, ont exhaussé le niveau de la rue St-Paul d'une façon appréciable; au début, on circulait simplement sur la grève. Même constatation pour le porche dont notre maison était pourvue, en 1747, et qui existe encore, bien en évidence, pour nous donner la meilleure preuve que la maison n'a pas changé. Le porche, maintenant fermé, traversait la maison de part en part et donnait accès à la cour de la maison. C'était donc une entrée pour les voitures, par conséquent sise au niveau du sol, et elle devait bien avoir une dizaine de pieds de hauteur; à présent, elle est renfoncée, paraît beaucoup plus large que haute; on dirait plutôt une porte de cave. J.-B. Casgrain, écrivant en 1906, attribue certaines voûtes à la maison Cadet. Mais,

pour la raison déjà donnée, qu'elle était au niveau de la grève, et parce qu'elle ne rejoint pas la falaise, où on eût pu faire des excavations, il n'est guère possible qu'il y ait eu d'autre voûte que celle du porche lui-même, sous réserve de nouvelles découvertes.

Une chose qu'il faut voir et admirer, dans la maison Cadet, une chose qu'il faudrait lui conserver à tout prix, en y faisant les réparations par mains d'experts, c'est son escalier principal. Cet escalier tournant faisait l'admiration de J.-B. Casgrain, il y a 35 ans; le visiteur n'est pas peu enchanté de le trouver encore à sa place, bien qu'assez délabré, faute de soins. Ce n'est pas la solidité qui lui manque pourtant; les multiples générations qui tour à tour ont usé ses degrés jusqu'à nos jours en rendront témoignage. Car son origine, à ce qu'il semble, se confond avec celle de l'édifice. On ne pourrait jurer que les marches soient encore les mêmes, à moins d'un miracle; mais sa structure et sa rampe ont forte chance d'être contemporaines de la maison. L'escalier occupe une vaste cage qui fait corps avec la construction et lui sert de vestibule. Le tout se trouve à l'arrière de la maison, l'entrée principale étant du côté de la cour, aujourd'hui comme autrefois; on a déjà dit qu'un porche y donnait accès. Maintenant, on pénètre dans la cour par un autre porche aménagé sous la propriété voisine, l'édifice Vandry, de construction récente. Seuls, le rez-de-chaussée et deux logis au-dessus ont leurs portes sur la rue St-Paul. L'escalier prend sa base sur le premier plancher et rejoint les mansardes. Il fait au moins deux tours complets sur lui-même, sans autre appui, sans autre pallier que les planchers mêmes qu'il dessert. Cela lui donne une allure frêle, élégante et déliée.

Si l'on a la curiosité de pénétrer dans les logis privés, jusque dans les mansardes, on retrouvera des caractéristiques qui ont échappé aux transformations intérieures, pour confirmer l'ancienneté de la maison: les foyers, les plafonds à soliveaux et les larges boiseries en moulures encadrant les fenêtres. Au reste, on est assez loin de la somptuosité qui a dû régner au temps de Cadet et compagnie. Les occupants de la maison sont de modeste condition, pour ne pas dire de pauvres gens. A part une boutique de ferblan-

tier, au rez-de-chaussée, il y a sept logis, et ils sont peuplés; l'état de la maison est à l'avenant. C'est plutôt dommage. Non pas, certes, qu'il faille reconstruire un palais, surtout en ce quartier où on ne pourrait pas en tirer parti; mais la maison est solide et on pourrait la restaurer avec avantage, tout en ménageant son caractère d'antiquité. Il serait opportun, pour cela, que l'initiative privée fût conseillée, et assistée, au besoin, par des corps publics. Notre Société d'histoire, pour sa part, ne refusera pas de promouvoir l'idée par ses encouragements, ses exhortations, ses démarches auprès des personnages compétents.¹

Honorius PROVOST, ptre,
Sous-archiviste du Séminaire.

1. Travail préparé pour la Société d'Histoire régionale de Québec.